AR Prefecture

006-210600649-20221201-081_2022-DE
Reçu le 06/12/2022
Publié le 06/12/2022

DÉPARTEMENT des ALPES MARITIMES
PROCES VERBAL du REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE GATTIERES

SEANCE DU 1er DECEMBRE 2022

Le **premier décembre deux mille vingt-deux** à dix-huit heures et trente minutes

Nombre de membres :			
Afférents au Conseil Municipal :	27	Certifié exécutoire compte tenu de : - L'affichage en Mairie le :	07/12/2022
En exercice :	27		
Qui ont pris part au vote :	27	- La transmission en Préfecture le :	06/12/2022

Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, pour une séance ordinaire, sous la Présidence de Madame GUIT-NICOL Pascale, Maire.
La salle du conseil municipal est transférée Salle Louis Vogade pendant toute la durée des travaux de réhabilitation de la Mairie.

Etaient présent(e)s : Madame CAPRINI, MOIREAU, GIUJUZZA-NAVELLO adjointes,
Messieurs LUPI-GRASSO, DALMASSO, CAVALLO, MORISSON adjoints,
Mesdames HEYBERGER-PAUL, ROCHEREAU, NERINI, MARCHAND, SMOLDERS, GREC-MERESSE,
Messieurs DRUSIAN, BONNET, DERENNE, CRASTES, GUENIN.

Absent(e)s et représenté(e)s :
Madame ODDO représentée par Madame MOIREAU,
Madame FERRARO représentée par Madame GUIT-NICOL,
Monsieur BONUCCI représenté par Madame ROCHEREAU,
Monsieur VALLAURI représenté par Madame MARCHAND,
Madame DEBONO représentée par Monsieur LUPI-GRASSO,
Madame CREMONI représentée par Madame CAPRINI,
Monsieur TRUGLIO représenté par. Madame GREC-MERESSE
Monsieur PARAGE représentée par Madame SMOLDERS,

Absent(e)s et excusé(e)s : Néant.

Madame MARCHAND Caroline est élue secrétaire de séance.

81.2022 Travaux en régie année 2022

Monsieur MORISSON expose :

Au budget primitif 2022, nous avons adopté plusieurs programmes d'investissement pour lesquels les travaux ont été exécutés par les agents des services techniques.

AR Prefecture

006-210600649-20221201-081_2022-DE
Reçu le 06/12/2022
Publié le 06/12/2022

Pour les réaliser, nous avons dû acheter du matériel chez différents fournisseurs.

Nous devons autoriser Madame le Maire à procéder au mandatement de ces factures sur les différents chapitres d'investissement correspondants aux dépenses qui ont été réalisées ; celles-ci sont listées sur le document annexé.

Le montant total des travaux en régie s'élève à **13 665 ,01 €.**

Ces travaux donneront lieu à l'émission d'un titre à l'article 722 « Travaux en régie » "Immobilisations corporelles" d'un montant de 13 665,01 € et de mandats aux articles :

- 2128 « Autres Agencements et Aménagements de terrain » pour un montant de 9 060,15 €
- 21312 « Bâtiments Scolaires » pour un montant de 2 132,25 €
- 21318 « Divers Construction autres Bâtiments publics » pour un montant de 2 472,61 €

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à passer les écritures correspondantes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 23 voix pour et 4 voix d'abstention (Madame SMOLDERS dont pourvoir de Monsieur PARAGE et Madame GREC-MERESSE dont pouvoir de Monsieur TRUGLIO)

- **Autorise Madame le Maire à passer les écritures correspondantes.**

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

MARCHAND Caroline

La secrétaire de séance,

GUIT-NICOL Pascale

Le Maire.